

**CHEQUES CYBER**  
**VOLET 1 : CHEQUE DIAGNOSTIC CYBER**

L'aide régionale vise à aider les PME à évaluer leur dispositif de sécurité et à identifier les mesures correctives à mettre en place pour être plus résilientes face aux attaques Cyber.

**SONT ELIGIBLES**

Sont éligibles les entreprises et associations ayant une activité économique :

- comptant entre 10 et 249 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total bilan n'excède pas 43 millions d'euros ;
- qui n'appartiennent pas à un groupe dépassant ces seuils d'effectifs, de chiffre d'affaires ou de bilan ;
- dont le siège et/ou l'établissement est situé en Île-de-France ;
- immatriculées depuis au moins six mois au RCS ou au RNE ;
- qui ne répondent pas à la définition d'entreprise en difficulté.

<b>MONTANT HT DES DEPENSES ELIGIBLES</b>	<b>MONTANT DU CHEQUE</b>
A partir de 4 000 €	3 200 €
A partir de 5 000 €	4 000 €
A partir de 6 250 €	5 000 €

**DEPENSES ELIGIBLES EN HT SUR 6 MOIS MAX.**

**Les dépenses de fonctionnement** (inscrites dans les charges de l'entreprise) :

- **Audits techniques** : diagnostics des équipements, de l'état de la sécurité informatique (cartographie des actifs et des applicatifs, analyse des systèmes, analyse du niveau de maturité Cyber), tests de vulnérabilité et d'intrusion ;
- **Audits d'architecture** : réseau, infrastructure, interconnexions avec des réseaux tiers, et notamment Internet ;
- **Audits de conformité interne et/ou sectorielle** (équipements réseau, systèmes d'exploitation, serveurs, postes de travail, applications, process) ;
- **Audit organisationnel** : évaluation de la gouvernance Cyber, du schéma directeur SI, des règles d'authentification (gestion des accès/mots de passe), de filtrage, de sauvegarde, des politiques de mise à jour, des outils de sensibilisation, des dispositifs de gestion de crise ;
- **Exercices de crise et audit de plans de continuité d'activité** (uniquement en complémentarité avec d'autres activités d'audit décrites parmi la présente liste).

**La Région ne prend pas en charge les dépenses liées à :**

- l'analyse forensic,
- l'audit de code ;
- la gestion de projet (assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation d'appel d'offres ou dans le choix de prestataires ou de solutions, accompagnement à la mise en œuvre, implémentation des outils, pilotage de projet...).

Le diagnostic sera obligatoirement assorti d'un rapport détaillé sur les vulnérabilités critiques identifiées et d'un plan d'actions détaillant les mesures correctives proposées. Les prestations de diagnostic devront être effectuées par un tiers francilien (siège et/ou établissement situé en Île-de-France) labellisé par un acteur reconnu (certification PASSI de l'ANSSI, label France Cybersécurité, label CCI).

Un porteur de projet ne peut être bénéficiaire qu'une seule fois de l'aide. Les dépenses faisant déjà l'objet d'un financement de la région Île-de-France ou autre organisme public ne sont pas éligibles.

## DEMARCHES

### 1- Réunissez les pièces nécessaires :

- un justificatif d'identité du représentant légal
- un extrait Kbis de moins de 3 mois
- un RIB
- un justificatif comptable attestant de l'activité de l'entreprise\*
- les justificatifs des dépenses prévisionnelles (devis, grille tarifaire, ...) \*\*
- l'attestation de certification du prestataire ayant réalisé le diagnostic Cyber.

### 2- Déposez votre demande d'aide sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)

### 3- Un avis de décision vous sera transmis un mois après votre demande.

### 4- Transmettez votre demande de versement et les factures acquittées\*\* dans un délai max. d'1 an.

Les dépenses portent sur 6 mois maximum. Toutes les dépenses devront avoir été engagées après la date du dépôt de la demande sur mes Démarches et devront avoir été réalisées dans un délai maximum de 12 mois.

\* Au choix (année n, n-1) : attestation d'un expert-comptable : [modèle 1](#) (entreprises avec expert-comptable) ou [modèle 2](#) (entreprise récente).

\*\* Les factures indiquent la date + un n° de chèque, de virement, un règlement CB.